AR Prefecture
024-200040400-20230926-2023_146_1-DE
Reçu le 06/10/2023

Communauté de Communes du Périgord Ribéracois

Délibération du Conseil Communautaire

****

Le 26 septembre 2023, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à la salle Polyvalente du restaurant du Grand Etang de la Jemaye sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 19 septembre 2023 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	37	Allain Tricoire – Bernadette Bazinet – Janick Laville – Jean-Didier Andrieux – Pascal Devars – Monique Boineau-Serrano – Murielle Cassier – Didier Bazinet – Yves Mahaud – Corinne Ducoup – Philippe Bogaert – Alfred Gonnard – Jean-Marcel Beau – Daniel Bonnefond – Bruno Limerat – Francis Lafaye – Géry Denis – Gilles Mercier – Dominique Caillou – Romain Perruchaud – Philippe Chotard – Jean-Pierre Chaumette – Pierre Guigné – Francis Duverneuil – Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour – Joël de Luca – Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier – Philippe Dubourg – Priça Mortier – Pierre Janaillac – Joëlle Saint Martin -Marion Lafaye – Régis Defraye – Patrick Lachaud – Muriel Morlion
Suppléants présents	3	Bruno Beuque pour la commune de Bouteilles Saint Sébastien Christiane Armandie pour la commune de Cherval Jacques Foulon pour la commune de Grand-Brassac
Titulaires absents	21	Jean-Pierre Prigul – Christine Berthé – Lisa Boyer – Jean-Pierre Prunier – Michel Desmoulin – Philippe Boismoreau – Joël Constant -Ludovic Gillaizeau – Clément Lemercier – Nicolas Platon – Catherine Bezac-Gonthier – Laurent Casanave – Christine Laurent -Catherine Esculier – Bernard Saint Martin – Christophe Rossard – Gérard Caignard – Jean-Claude Arnaud -Julie Bordet – Denis Ferrand – Edwige Badel
Procurations	11	Jean-Pierre Prigul à Allain Tricoire Lisa Boyer à Bernadette Bazinet Michel Desmoulin à Murielle Cassier Joël Constant à Bruno Limerat Ludovic Gillaizeau à Brigitte Pourtier Nicolas Platon à Dominique Caillou Catherine Bezac-Gonthier à Jean-Marcel Beau Laurent Casanave à Romain Perruchaud Christophe Rossard à Yves Mahaud Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet Julie Bordet à Pierre Janaillac

AR Prefecture

024-200040400-20230926-2023_146_1-DE
Reçu le 06/10/2023

DELIBERATION N° 2023 / 146 : (Code Nomenclature /8.4)
DATE : 26 SEPTEMBRE 2023
RAPPORTEUR : Didier Bazinet
OBJET : Modification de l'intérêt communautaire de la compétence Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5214-16-du CGCT ;

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 15 septembre 2023 ;

Il est procédé de redéfinir la compétence « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ».

Plus précisément il est proposé de compléter l'intérêt communautaire de la compétence équipement sportif et des équipements sportifs qui est actuellement rédigé ainsi :

* Equipements sportifs
* Mise en commun des moyens éducatifs et de formation des jeunes dans le cadre de l'action scolaire et de la pratique amateur au sein des clubs ;
* Soutien logistique et/ou financier pour le sport de pleine nature ;
* Soutien logistique et/ou financier aux associations sportives enseignant et entraînant les jeunes de 3 à 16 ans ;
* Les piscines de Verteillac et Ribérac sont d'intérêt communautaire.

La nouvelle rédaction serait complétée avec la mention suivante :

- Est d'intérêt communautaire la construction ou l'aménagement d'un City stade sur les communes de Tocane St Apre et Verteillac.

Pour rappel : la définition de l'intérêt communautaire est une prérogative du seul conseil communautaire et doit être adoptée a la majorité qualifié des 2/3.

Le conseil communautaire à l'unanimité décide de modifier l'équipement sportif de l'intérêt communautaire.
ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS POUR EXPEDITION CONFORME

Décision du Conseil Communautaire :
Votes pour : 51
Votes contre :0
Abstentions : 0

Publié le 06/10/2023

Signé électroniquement le 06/10/2023 à 12:18
par Didier BAZINET

Le secrétaire de séance du 26 septembre 2023
Yves Mahaud

Le Président de la Communauté
de Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PÉRIGORD RIBÉRACOIS
B.P. 10
Rue Couleau
24600 RIBERAC